

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2192 expulsant du territoire de la Côte française des Somalis Hamad Aden.

n° 2192

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et des textes qui l'ont modifié

Sur proposition du commandant de cercle de Dikhil.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est expulsé du territoire de la Côte française des Somalis le nommé Hamad Aden, fils de Ali Hamad et Ourya Madina, Dankali Assavamara, Oloto Rer Moussa Laala, âgé de 32 ans.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.